

## **Accompagner la transition écologique et renforcer la cohésion territoriale : deux enjeux au cœur du nouveau programme d'intervention de l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais**

A l'issue d'une année de co-construction avec l'ensemble des partenaires de l'établissement, au plus près du terrain, le conseil d'administration de l'EPF Nord-Pas de Calais a adopté à l'unanimité ce vendredi 29 novembre son programme pluriannuel d'intervention (PPI) 2020/2024. Feuille de route stratégique de l'établissement pour les cinq prochaines années, ce 5<sup>ème</sup> PPI réaffirme le positionnement de l'EPF comme opérateur du recyclage foncier au service du développement des territoires.

### **Permettre aux collectivités de concilier aménagement et sobriété foncière**

En réponse aux attentes exprimées lors de la concertation, le nouveau PPI met plus fortement l'accent sur l'accompagnement des démarches de redynamisation des centres villes et centres bourgs et sur la reconquête des friches, pour accélérer la lutte contre l'artificialisation des sols. Il confirme la mission de l'EPF qui consiste à recycler le foncier pour permettre la réalisation d'opérations d'aménagement répondant aux besoins multiples des territoires (développer l'offre de logements, accueillir de nouvelles activités économiques, renforcer l'offre de services, améliorer le cadre de vie, maîtriser les risques industriels ou naturels, favoriser la biodiversité...).

### **Un accompagnement sur-mesure, tenant compte de la diversité des territoires**

Pour permettre à l'EPF d'adapter son intervention à la diversité des situations locales, le PPI prévoit un volet territorial, dont le contenu sera défini en concertation étroite avec les acteurs de terrain. Cette différenciation assumée sera propice au développement d'expérimentations et d'innovations, qui permettront d'imaginer des réponses nouvelles à des situations complexes (nouvelles techniques de traitement des sols pollués, recyclage des matériaux de déconstruction, nouveaux usages, montages juridiques innovants...).

### **Des partenariats renforcés et élargis pour une action publique plus efficace**

Les enjeux de transition écologique et de cohésion territoriale appellent une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs de la chaîne opérationnelle, qui doivent renforcer leurs synergies et coordonner plus étroitement leurs actions. A cet effet, le PPI prévoit de renforcer le contenu des conventions opérationnelles, qui vont désormais préciser la nature de l'intervention de l'établissement, son calendrier, les financements et les partenariats mobilisés pour faciliter la réalisation des projets.

### **Des moyens adaptés aux enjeux**

La situation financière très saine de l'établissement permet de projeter un PPI ambitieux et volontariste, avec des moyens à la hauteur des enjeux auxquels la région est confrontée. Le PPI prévoit ainsi de financer plus de 420M€ de dépenses opérationnelles et d'accorder 238 M€ d'aides sur fonds propres, tout en réduisant le poids de la fiscalité dans le modèle économique de l'établissement grâce à la croissance des recettes de cession.